Anne-Sophie Leclère avait comparé Taubira à un singe : 3 000 € avec sursis

28/09/2016 à 15h10

Anne-Sophie Leclère, ancienne candidate du Front national aux municipales dans les Ardennes, a été condamnée ce mercredi 28 septembre à 3 000 € d'amende avec sursis pour injure raciale, après avoir comparé l'ancienne ministre de la Justice Christiane Taubira à un singe.

Le parquet avait requis deux mois de prison avec sursis. Le tribunal correctionnel de Paris a prononcé une peine "symbolique", a estimé l'avocat de Mme Leclère, Me Jérôme Triomphe. Selon lui, les juges ont tenu compte du fait que Mme Leclère avait "largement payé les propos qu'on lui reproche". Le 17 octobre 2013, un reportage de l'émission "Envoyé spécial" sur France 2 montrait Mme Leclère, propriétaire d'un magasin d'articles de pêche à Rethel, dans les Ardennes, qui s'efforçait de monter une liste pour les élections municipales de 2014.

(…) Le Midi Libre